



Territoire d'Énergie 32 est la collectivité de référence en matière d'énergie sur le département du GERS. Il œuvre au quotidien pour le développement des réseaux de distribution d'énergie, des mobilités durables ou de production d'énergies renouvelables pour répondre au mieux aux besoins des usagers et accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets.

Contact : jean-  
michel.walcker@te32.fr

## **Le point de vue de Territoire Énergie 32 sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation**

### **EN BREF**

Les collectivités et leurs groupements occupent une place centrale dans la mise en œuvre des politiques locales sur l'énergie et le climat. Elles activent les leviers en matière d'économie, d'efficacité d'acceptation et d'innovation énergétique et climatique à travers le développement de projets locaux. Elles définissent et mettent en œuvre des outils de planification, d'aménagement et d'urbanisme. Les collectivités et leurs groupements ont également la responsabilité des investissements indispensables à la transition énergétique : bâtiments, infrastructures de transport, aménagement des zones économiques et industrielles, infrastructures de distribution et de production d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid) dont 1.4 millions de Km de réseaux de distribution publique d'électricité, propriétés des collectivités locales.

## Titre du document

### *Contribution de Territoire d'énergie GERS (TE32)*

En premier lieu, TE32 partage l'affirmation de la CRE « qu'un basculement trop rapide de la consommation de gaz vers de l'électricité mettrait très fortement en tension le système électrique » et « qu'il serait dangereux de s'engager prématurément vers une électrification totale du système énergétique ». Pour cela nous pensons que le biométhane comme les réseaux de chaleur sont essentiels pour décarboner le secteur du bâtiment et qu'ils sont complémentaires de l'électricité pour la gestion des pointes.

Ensuite nous rappelons qu'à ce jour aucune solution satisfaisante n'est économiquement viable pour la mobilité poids lourds décarbonée hormis la mobilité au bioGNV. La filière électrique et la filière hydrogène ne sont pas en capacité de répondre aux enjeux et ne le seront pas avant des décennies. Or il faut proposer à la filière transport des solutions au regard du devenir de la fiscalité des produits pétroliers et de l'accès aux grandes métropoles. C'est à ce titre que TE32 via sa SEM ENR développe un projet de station bioGNV sur la commune de AUCH.

Nous rappelons que les réseaux gaziers sont actuellement en grande partie amortis et que les investissements nécessaires pour leur permettre de collecter le bioGNV ne sont pas des enjeux financiers conséquents au regard des chiffres annoncés pour le réseau électrique. Pour exemple 1/3 de notre département est aujourd'hui en capacité de recevoir la production de biométhane sur les réseaux de transport ou de distribution via un REBOURS. Les investissements sont donc mesurés pour bénéficier d'une énergie qui n'est pas une énergie intermittente. Ce qui ne sera pas le cas pour le photovoltaïque et l'éolien qui obligeront de développer des réseaux mais aussi en parallèle des solutions de stockage qui renchériront le coût de production.

Il nous paraît important de réaffirmer que l'on doit jouer sur la complémentarité de toutes les énergies pour répondre aux besoins de notre société, tout en garantissant à ce service universel d'être effectif dans des conditions économiques acceptables pour les populations. La crise énergétique que nous venons de passer devrait nous interroger sur cette affirmation. C'est pourquoi faire reposer l'effort de la

décarbonation sur une seule filière qui est la filière électrique ne permettra pas d'op miser financièrement la production nécessaire à nos besoins. Nous attendons donc plus de mixte énergétique dans la future PPE.

territoire d'énergie GERS

